

Montréal, le 13 mars 2023

Par dépôt électronique (SDÉ)

M^e Yves Fréchette
Avocat
Hydro-Québec
Vice-présidence – Affaires juridiques
75, boul. René-Lévesque Ouest, 4^e étage
Montréal (Québec) H2Z 1A4

OBJET: Demande relative à l'ajout d'un transformateur au poste de la Manicouagan et au remplacement de transformateurs au poste aux Outardes-2
Dossier de la Régie: R-4222-2023

Cher confrère,

Hydro-Québec, dans ses activités de transport d'électricité (le Transporteur) a déposé, le 10 février 2023, une demande (la Demande) auprès de la Régie de l'énergie (la Régie) afin d'ajouter un transformateur de puissance à 735-315 kV au poste de la Manicouagan et de remplacer trois transformateurs élévateurs à 13,8-315 kV au poste aux Outardes-2.

L'avis aux personnes intéressées ([l'Avis](#)) publié par la Régie le 24 février 2023 prévoit que les demandes d'intervention devaient être déposées le 10 mars 2023. La Régie constate qu'aucune demande d'intervention n'a été déposée.

Ainsi, tel que prévu dans l'Avis, « [c]onformément à l'article 21 du Règlement, une personne intéressée qui ne désire pas obtenir le statut d'intervenant peut déposer, auprès de la Régie, des commentaires à une date qui sera fixée ultérieurement », la Régie fixe les échéances suivantes pour le dépôt de commentaires :

- dépôt des commentaires, avec copie au Transporteur : **au plus tard le 21 mars 2023 à 12h;**
- dépôt de la réponse du Transporteur aux commentaires : **au plus tard le 28 mars 2023 à 12h.**

Les commentaires doivent préciser l'identité et les coordonnées de leur auteur et être accompagnés d'une description de la nature de son intérêt et de tout renseignement pertinent qui les explique ou les appuie. La Demande, les documents afférents, la *Loi sur la Régie de l'énergie* et le *Règlement sur la procédure de la Régie de l'énergie* sont disponibles sur le site internet de la Régie <http://www.regie-energie.qc.ca>.

Nous vous demandons de voir à ce que le Transporteur publie la présente lettre sur son site internet dans les meilleurs délais et nous confirmer telle publication.

Veillez agréer, cher confrère, l'expression de nos sentiments distingués.

(S) Véronique Dubois

Véronique Dubois, avocate
Secrétaire de la Régie de l'énergie

VD/ml